



24-25 novembre 2016, Tunis, Tunisie

Aide – mémoire

Territorialisation de la politique industrielle et développement inclusif

Réunion ad-hoc d'experts

Introduction

L'année 2015 a représenté un tournant décisif dans l'approche du développement économique et social avec l'adoption en septembre de l'Agenda de développement durable 2030, une feuille de route pour un développement durable et inclusif ambitieux pour les 15 ans à venir. Ce nouveau programme de développement durable qui a succédé aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) doit permettre de réaliser l'éradication de la pauvreté en prenant mieux en compte son caractère multidimensionnel : dénuement économique, inégalités sociales et dégradation de l'environnement.

Les travaux du bureau de la Commission Economique pour l'Afrique s'inscrivent dans cette perspective et la CEA a fait de la transformation structurelle et inclusive l'un de ses axes prioritaires de travail. La politique industrielle est au cœur de la transformation structurelle des pays de l'Afrique du Nord. Après avoir approfondi le débat sur la politique industrielle et l'économie verte, notamment au travers de publications et de réunions d'experts, le bureau de la CEA en Afrique du Nord (CEA-AN) poursuit ses réflexions pour aborder un autre aspect crucial des ODD (Objectif 9), l'industrialisation inclusive.

Contexte et justification

Les économies de la région sont caractérisées par une volatilité de leur croissance, en raison d'une dépendance à des secteurs sensibles à des chocs exogènes (secteur primaire et ressources naturelles), et une croissance qui est insuffisamment créatrice d'emplois durables. Bien que certains pays aient réussi à atteindre une diversification relative de leur économie, ils demeurent encore dépendants des secteurs primaires et/ou d'un nombre

limité de ressources naturelles (agriculture, pétrole et gaz, minerais pour l'essentiel), et du tourisme.

En Egypte, secteur primaire et industrie minière (essentiellement le pétrole) occupent une part relativement stable dans l'économie depuis le début des années 2000. Les deux secteurs représentent en moyenne 30% du PIB sur la période 2000 – 2014. Le poids de l'industrie manufacturière est également resté stable à 16% sur la période.

Dans un souci de réduire la volatilité de la croissance, le Maroc a notamment développé son industrie et réduit la dépendance de la production agricole à la pluviométrie (Plan Maroc vert). A partir de 2005, l'évolution de l'industrie est marquée par une mutation structurelle avec un essoufflement des secteurs traditionnels, comme le textile-habillement, en faveur de l'émergence de nouveaux métiers dans l'automobile et l'aéronautique. Ainsi, l'industrie contribue à hauteur de 15,5% au PIB à prix courants en 2014. Malgré cela, la croissance de l'économie demeure encore sensible aux conditions climatiques.

La Tunisie a également été en mesure de réduire le poids du secteur primaire dans le PIB, qui est passé de 11,4% du PIB en 2006 à 9,4% en 2014, au profit de l'industrie et des services qui représentent respectivement 16% et 43% du PIB. La part des industries mécaniques et électriques a doublé entre 2010 et 2014, passant de 3% à 6% du PIB, parallèlement à une baisse de moitié de la part du textile habillement (de 6% du PIB en 2000 à 3% en 2014).

En revanche, l'Algérie, la Libye, la Mauritanie et le Soudan n'ont pas encore réussi à diversifier suffisamment

leur économie et restent tributaires d'un nombre limité de secteurs à faible valeur ajoutée. Leurs économies demeurent très sensibles à des chocs sur les prix des matières premières.

L'économie algérienne demeure extrêmement dépendante du secteur des hydrocarbures qui représente près de 30% du PIB et 60% des recettes budgétaires. L'industrie occupe une place faible dans l'économie, représentant en moyenne 5% du PIB sur la période 2000 - 2013. En 2014, la baisse sensible des prix du pétrole a fait reculer la part du secteur des hydrocarbures dans le PIB à 27%, et avec la poursuite de la baisse des cours du brut, cette part devrait tomber à moins de 20%.

L'économie libyenne est également dominée par les hydrocarbures dont le poids dans le PIB atteignait 46,9% en 2013.

Au Soudan, le poids du secteur primaire demeure stable à 30% environ du PIB sur la période 2000 - 2014. En

2000, secteur primaire et pétrole pesaient pour près de 40% du PIB.

Enfin, en Mauritanie, secteur primaire et industrie extractive représentaient près de 36% du PIB en 2005 et près de 39% en 2014.

L'industrialisation demeure un facteur majeur de la transformation structurelle des pays d'Afrique du Nord, en contribuant à la diversification des économies de la sous-région. Celle - ci est notamment critique pour répondre notamment au défi de la volatilité des finances publiques (et assurer ainsi un financement plus pérenne du développement), accroître et diversifier les exportations, et créer des emplois, et notamment pour les jeunes (en particulier les jeunes diplômés). Le chômage est en effet un problème endémique dans sous-région. Le taux de chômage dépasse les 10% dans la majorité des pays (Tableau 1).

Tableau 1 : Taux de chômage global (%)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Algérie	10,0	10,0	11,0	9,8	10,6	11,2
Egypte	9,0	12,0	12,7	13,2	13,0	12,8
Maroc	9,1	8,9	9,0	9,2	9,9	10,1
Mauritanie			10,1		12,9	
Soudan*	14,8	14,8	14,8	15,3	15,4	
Tunisie	13,0	18,3	17,6	15,9	14,8	15,3

Source : données nationales, (*) données ILO.

Le chômage affecte davantage les jeunes (Tableau 2). Il dépasse 25% dans l'ensemble des pays, excepté le Maroc (19,3% en 2013).

Tableau 2 : taux de chômage des 15- 24 ans (%)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Algérie	21,5	22,4	27,5	24,8	25,3	29,8
Egypte	24,8	29,7	34,7	34,3		
Libye			48,7			
Maroc	17,6	17,9	18,6	19,3	20,1	21,3
Mauritanie			28,3		21,0	
Soudan (*)	23,7	23,7	24	24,9	24,9	
Tunisie	29,4	42,3	37,6	34,7	35,0	

Source : données nationales (*) ILO.

L'intégration des jeunes sur le marché du travail, la réduction des inégalités et de la pauvreté, sont des éléments fondamentaux d'un développement plus inclusif en Afrique du Nord. La transformation structurelle des économies de la région est clé pour cela, à condition que l'industrialisation tienne compte de ces dimensions. Le développement de l'industrie ne peut être pensé indépendamment d'un cadre plus global de développement inclusif. Le printemps arabe a montré que des politiques de développement insuffisamment inclusives sont susceptibles de conduire à une déstabilisation politique qui peut engendrer des retards de développement importants.

Il existe de nombreuses définitions du développement inclusif. L'une communément admise est « une croissance soutenue dans le temps qui touche un ensemble large de secteurs d'activités, qui crée des opportunités d'emplois pour une fraction la plus large possible de la population en âge de travailler et qui contribue à la réduction de la pauvreté ».

La poursuite d'une croissance inclusive suppose ainsi¹, entre autre, de penser le développement de l'industrie

1 Comme la non-exclusion de catégories de la population, soit selon leur sexe, leur âge, leur niveau d'éducation ou leur origine ethnique.

dans le cadre d'un développement des territoires. La prise en compte de l'impact social de l'industrialisation à travers sa territorialisation n'est qu'un paramètre parmi d'autres, comme la disponibilité d'inputs et facteurs de production, les infrastructures, les services publics etc. Par ailleurs, la politique industrielle répond à d'autres objectifs comme par exemple le développement des exportations. L'Etat est potentiellement confronté à des arbitrages entre inclusion et efficacité. En Corée du Sud, par exemple, la politique industrielle a connu une première phase durant laquelle l'objectif était avant tout un développement rapide de l'industrie, sans pondérer fortement la répartition territoriale des efforts d'industrialisation. Ce n'est que dans une phase ultérieure que la réduction des inégalités territoriales est devenue un objectif de la politique industrielle. Même si l'objectif ultime des politiques de développement est de créer de la richesse et de l'emploi, la dimension « inclusive » de ces politiques n'est pas une évidence, sans à la fois penser à la distribution des opportunités économiques créées par la croissance, et sans tenir compte de l'ensemble des facteurs à la source des inégalités (de revenu, et d'accès).

Par ailleurs, le développement de l'industrie est impacté par des politiques publiques dans des domaines qui n'émanent pas directement des institutions en charge de la politique industrielle. Le degré d'incidence de ces politiques publiques sur l'impact territorial du développement industriel est tributaire de la gouvernance des politiques publiques, et notamment : (i) du degré de coordination des politiques publiques, (ii) de la répartition des rôles entre les institutions de l'Etat central et les autorités/institutions locales.

En ce qui concerne la coordination des politiques publiques, la politique industrielle nécessite des politiques publiques dans le domaine de la formation, des infrastructures, des services publics, de la R&D etc. Par ailleurs, si l'on s'intéresse par exemple à l'impact de la politique industrielle sur le chômage des jeunes, il s'avère nécessaire d'examiner les interactions de celle-ci avec les politiques d'insertions des jeunes sur le marché du travail. Ces politiques ne sont pas nécessairement pensées, conçues et implémentées de façon coordonnée.

Concernant la gouvernance, plusieurs questions se posent : (i) Comment les différentes composantes de la politique industrielle se déclinent – elles au niveau territorial ? (ii) Comment assurer une coordination entre la politique industrielle et les autres politiques publiques ? (iii) Comment organiser la répartition des rôles et des pouvoirs entre les différentes strates institutionnelles ? (iv) Quel est le niveau de découpage territorial pertinent ?

Ainsi, au-delà des outils de la politique industrielle, la gouvernance de celle-ci, et plus généralement, la gouvernance des politiques publiques, est un déterminant important du succès de la politique industrielle et de sa capacité à engendrer une croissance inclusive. En Malaisie, confrontée à des inégalités ethniques, la dimension inclusive des politiques de développement a été un paramètre important de la politique industrielle dès la fin des années 1960. En Corée du Sud, ce n'est que dans une deuxième phase du développement industriel que

l'accent a été mis sur la coordination des politiques publiques.

Objectifs de la réunion d'experts

L'objectif principal de la réunion d'experts est de présenter, discuter et enrichir les principaux résultats de l'étude menée par la CEA-AN pour établir un état des lieux de la territorialisation de la politique industrielle en Afrique du Nord et de son impact sur le développement inclusif dans la sous-région.

Sur la base des résultats de l'étude et des contributions des experts, la réunion devrait permettre d'identifier les obstacles à lever et les réformes institutionnelles requises pour faire en sorte que la politique industrielle intègre mieux les problématiques de développement inclusif tout assurant au mieux son rôle dans le développement du secteur industriel.

Les objectifs spécifiques de la réunion visent à :

- Faire un état des lieux de la politique industrielle dans les pays d'Afrique du Nord ;
- Renforcer la compréhension, pour la politique industrielle, des enjeux de la territorialisation des politiques publiques en termes de développement inclusif, à la fois sur un plan académique et sur un plan pratique ;
- Permettre un partage de bonnes pratiques, sur la base de l'expérience d'autres zones géographiques, notamment en termes de gouvernance de la politique industrielle et de coordination des politiques publiques en faveur d'un développement inclusif ;
- Identifier les axes de réformes en Afrique du Nord en termes de territorialisation de la politique industrielle et de développement inclusif.

Participants

La réunion rassemblera des experts représentant les ministères de l'industrie et des collectivités territoriales, des institutions en charge de la planification territoriale des politiques publiques, et des experts de la territorialisation des politiques publiques et du développement inclusif.

Déroulement de l'atelier

Les travaux de l'atelier se dérouleront sous forme de plénières et de travaux de groupes durant deux jours et seront structurés autour de 4 sessions thématiques et une session finale d'adoption des recommandations.

Session 1 : Territorialisation des politiques publiques et coordination des politiques publiques : état de l'art de la connaissance

Cette session introductive a pour objet de poser un cadre commun d'analyse des problématiques territoriales des politiques publiques. Elle devra dresser un état des lieux des connaissances sur les enjeux et pratiques de territorialisation des politiques publiques ; (i) Quels sont les enjeux de la territorialisation des politiques publiques ? (ii) Comment définir les territoires (objectifs, critères, etc.) ? (iii) conception et pilotage des politiques publiques au

niveau national et territorial : quelles architectures institutionnelles ? (iv) Coordination des politiques publiques : quelle gouvernance ?

Session 2 : Etat des lieux de la territorialisation de la politique industrielle en Afrique du Nord

Cette session s'appuiera sur les résultats de l'étude conduite par la CEA-AN. Il s'agira de faire un état des lieux des pratiques actuelles en matière de territorialisation de la politique industrielle : (i) Conception et pilotage de la politique industrielle, (ii) Déclinaison territoriale de la politique industrielle : objectifs, critères, architecture institutionnelle et gouvernance, (iii) Prise en compte de la dimension « inclusive » dans la conception et le pilotage de la politique industrielle, (iv) Politique industrielle et coordination des politiques publiques.

Session 3 : Bonnes pratiques internationales et leçons pour l'Afrique du Nord

Cette session a pour but de présenter des « bonnes » pratiques internationales en matière de territorialisation des politiques publiques et développement inclusif : (i) Comment la dimension « inclusion » est-elle prise en compte, (ii) Quel rôle la dimension territoriale joue-t-elle ? (iii) Quelles architectures institutionnelles ? (iv) Quelle gouvernance ? (v) Pour quels résultats ?

Session 4 : Quelles réformes en Afrique du Nord pour une politique industrielle qui contribue à un développement économique plus inclusif ?

Cette session a pour objet de discuter, sur la base des enseignements des sessions précédentes, des réformes à mettre en œuvre dans les domaines de la politique industrielle, et de la gouvernance des politiques publiques.

La question de la coordination des politiques publiques sera également abordée sous l'angle régional, avec une attention particulière sera notamment apportée à la coordination des politiques publiques entre pays dans les zones frontalières.

Session finale : Principales recommandations et clôture

Cette dernière session portera sur l'examen et l'adoption des principales recommandations de l'atelier.

Résultats attendus

Les résultats attendus de l'atelier sont les suivants :

- Une sensibilisation et un approfondissement des connaissances des acteurs clés sur : (i) L'importance de la prise en compte de la dimension « inclusion » dans l'élaboration et la conduite de la politique industrielle, (ii) Une meilleure compréhension des enjeux institutionnels de la territorialisation de la politique industrielle et la coordination des politiques publiques ;

- La formulation de recommandations concrètes pour une territorialisation de politique industrielle qui permette un développement plus inclusif ;

Produits

À l'issue de la réunion, les produits suivants seront établis et diffusés :

- Le rapport de la réunion qui inclura les principales conclusions et recommandations ;
- Les communiqués de presse ;
- Un espace dédié sur la plateforme de gestion des connaissances de la CEA – AN ;
- Le rapport final du document de l'étude « Territorialisation de la politique industrielle et développement inclusif ».
- Policy brief.

Documentation et langues de travail

Le document de travail et le programme de la réunion seront communiqués aux participants dans les délais. Les travaux de l'atelier se dérouleront en français et en anglais, avec une interprétation simultanée dans les deux langues.

Dates et lieu de la réunion

La réunion se déroulera du 24 au 25 novembre 2016 à Tunis.

Les participants sont priés de faire parvenir leur projet de communications avant le 15 septembre 2016 à zbenhamouche@uneca.org.

Personnes à contacter

Pilotage de l'étude et organisation :

M. Zoubir Benhamouche

Economiste au sein du Bureau de la CEA pour l'Afrique du Nord
zbenhamouche@uneca.org

Knowledge management :

M. Salem Sebbar

Knowledge management Officer
ssebbar@uneca.org

Communication :

Mlle Houda Filali-Ansary

hfilali-ansary@uneca.org

Documentation :

M. Mohammed Mosseddek

mmosseddek@uneca.org

Tél. Bureau : (+212) 537 71 56 13

(+212) 537 71 78 29

Email : srdc-na@uneca.org